

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-280

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de la société BOUYGUES E&S – TPRE TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex et afin de
garantir le bon déroulement des travaux de création d'un GC souterrain rue Maxence Van Der Meersch
à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, au droit des travaux, rue Maxence Van Der Meersch, et ce, **à partir du 28 octobre 2025 pour une durée de 90 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par la Société BOUYGUES E&S. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par la Société BOUYGUES E&S et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à La Société BOUYGUES E&S et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 21 octobre 2025

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 21/10/2025
Le Maire,
David CALCOEN

